Le "Ticket Jeune Citoyen"

publié le 26/09/2022

Descriptif :

Le Ticket Jeune Citoyen pour aider l'association de ton choix !

A partir d'aujourd'hui, le collège distribue aux élèves une enveloppe du Conseil Départemental 79 contenant un dépliant expliquant la démarche "Ticket Jeune Citoyen".

Le "Ticket Jeune Citoyen" :

- **apporte un soutien aux structures qui concourent à l'éducation et aux loisirs des jeunes ;**
- **incite les jeunes, du CP à la troisième ou scolarisés en établissements spécialisés, à être acteurs des associations auxquelles ils adhèrent.**

Chaque jeune, scolarisé en Deux-Sèvres, ne peut utiliser qu'un seul "Ticket Jeune Citoyen" d'un montant de 20 euros par an à destination d'une structure de son choix. Cette dernière se verra ensuite verser une subvention correspondant à la somme des tickets collectés.

Chaque élève peut donc compléter le coupon du dépliant (voir ci-dessous) et le remettre à l'association de son choix.

Si vous le souhaitez, vous pouvez donc donner votre "Ticket Jeune Citoyen" à l'une des 2 associations du collège :

- **l'Association Sportive (si vous y adhérez)**
- **le FSE (Foyer Socio-Educatif) : vous êtes tous adhérents de droit**

Pour ces 2 associations, MERCI !

Académie de Poitiers
Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.